



OMVS

ORGANISATION POUR  
LA MISE EN VALEUR  
DU FLEUVE SÉNÉGAL

# PLAN D'ACTION REGIONAL

POUR  
L'AMELIORATION  
DES CULTURES  
IRRIGUEES  
DU BASSIN  
DU FLEUVE  
SENEGAL











# RÉSUMÉ ANALYTIQUE ANALYTIQUE DU PLAN D'ACTION REGIONAL POUR L'AMELIORATION DES CULTURES IRRIGUEES (PARACI)

---

## ***Rédaction du PARACI et actualisation***

En 2002-2003 les Autorités des trois pays membres (Mali, Mauritanie et Sénégal) ont demandé au Haut Commissariat de l'OMVS de mettre en place un Programme Régional de Développement hydro-agricole à long terme de la Vallée du fleuve Sénégal (VFS). L'OMVS avait eu le soutien et l'appui de la FAO pour la préparation d'un Plan d'Action Régional d'Amélioration des cultures irriguées (PARACI). Avec l'adhésion de la Guinée en mars 2006, et la flambée des prix agricoles en 2008, l'OMVS avait sollicité une seconde fois la FAO pour étendre le Plan d'action à la Guinée et actualiser le document. La table ronde des bailleurs de fonds en vue de mobiliser les ressources nécessaires à sa mise en oeuvre ne s'était pas tenue après la validation du PARACI.

Ainsi, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement (CCEG), tenue à Nouakchott en 2013, a, par résolution N° 0032/ER/XVème CCEG/NKT/2013, engagé le Haut Commissariat, en rapport avec les Etats, à organiser dans les meilleurs délais une table ronde avec les partenaires techniques et financiers, pour mobiliser les financements nécessaires à la mise en œuvre du PARACI.

C'est dans ce cadre que le Haut Commissariat de l'OMVS a sollicité et obtenu un financement de l'Agence Française de Développement (AFD) pour la réactualisation des rapports pays de 2009, l'actualisation du plan d'action de 2010 et l'accompagnement à l'organisation de la table ronde des bailleurs de fonds.

Le rapport du PARACI, validé au cours d'un atelier tenu à Dakar les 23 et 24 novembre 2017, comporte une synthèse des quatre rapports pays, un Plan d'action assorti de fiches de projets.



## CONTEXTE GÉNÉRAL DES PAYS MEMBRES DE L'OMVS

### Données physiques

La superficie totale des pays membres de l'OMVS est de 2 712 000 km<sup>2</sup>, et le bassin du Sénégal en couvre plus de 300 000 km<sup>2</sup>. Le bassin est subdivisé en trois zones: le haut bassin, la vallée et le delta.

Du nord au sud de la zone de l'OMVS se succèdent les zones climatiques désertique, sahélienne, soudanienne et guinéenne, avec des hauteurs de pluies annuelles variant de 50 mm à 2 500 mm.

Le fleuve Sénégal long de 1 800 km, est formé par le confluent du Bafing et du Bakoye à 1.055 km de l'embouchure. Ce fleuve débite 13,1 milliards de m<sup>3</sup> par an, en moyenne (calculée de 1972 à 2000). Les eaux de surface comprennent également les lacs de Guiers au Sénégal, et de Rkiz en Mauritanie, qui sont alimentés par des défluent du fleuve Sénégal.

On distingue plusieurs types de sols dans le bassin du fleuve Sénégal: les lithosols, les sols ferrallitiques, les sols hydromorphes, les sols alluviaux, les sols ferrugineux, les vertisols, les sols argileux et les sols halomorphes.

Le bassin de fleuve Sénégal est gravement affecté par les déboisements, l'ensablement et la désertification qui gagnent plusieurs régions du bassin. Les impacts de la désertification sont la perte de la productivité des sols, le recul des formations végétales arborées et arbustives, la perte de la biodiversité.



le bassin du Sénégal en  
couvre près de

300 000 KM<sup>2</sup>

Le fleuve Sénégal long de

1 800 KM





La population des quatre pays membres de l'OMVS est estimée en 2013, à

# 44,3 M

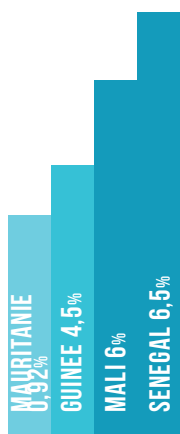
d'habitants.



Le taux de croissance démographique moyen est de

# 2,7%

par an dans les quatre pays



**PIB**  
EN 2014

## Données démographiques

La population des quatre pays membres de l'OMVS est estimée en 2013, à 44,3 millions d'habitants. Le taux de croissance démographique moyen est de 2,7% par an dans les quatre pays. La population est jeune, avec une légère majorité de femmes.

## Situation macroéconomique

Le taux de croissance annuel du Produit intérieur brut (PIB), en 2014 est respectivement de 4,5% pour la Guinée, 6% pour le Mali, 0,92% pour la Mauritanie et 6,5% pour le Sénégal.

Les taux d'inflation sont influencés par les politiques monétaires: les pays membres de l'UEMOA, en 2015 (Sénégal avec 0,1% et Mali avec 1,5%), ont des taux d'inflation très faibles, en revanche ceux qui ont leur propre monnaie, pour la même période (Mauritanie avec 0,5% et Guinée avec 7,3%) ont une inflation moins maîtrisée.

## Politique sous-régionale de coopération

La coopération entre États, se manifeste par leur appartenance à diverses organisations internationales. Le Mali, la Guinée et le Sénégal font partie de la CEDEAO et le Mali et le Sénégal font également partie de l'UEMOA. La Mauritanie est membre de l'Union du Maghreb Arabe (UMA). En revanche, les quatre États membres de l'OMVS appartiennent tous à l'AFRICARICE et au CILSS.



# L'AGRICULTURE DANS LES PAYS MEMBRES DE L'OMVS

Politiques et stratégies de développement agricole et leurs évolutions  
Plusieurs politiques et stratégies ont été menées depuis longtemps pour développer le secteur agricole.

**#Guinée:** Les différentes politiques menées ont conduit la Guinée à adopter le Plan national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle de deuxième génération (PNIASAN) (2016-2020), et la Politique nationale de développement agricole (PNDA) (2016-2025), en cours de finalisation, concernent les quatre sous-secteurs (agriculture, élevage, pêches et forêts).

**#Mali:** L'évolution globale du contexte agricole a principalement été marquée, à partir de 1991 par une profonde mutation du processus de planification/gestion du secteur agricole. La Politique de Développement Agricole (PDA), adoptée en 2013, a pour but de promouvoir une agriculture durable, moderne et compétitive, reposant sur les Exploitations Agricoles Familiales et les Organisations Professionnelles Agricoles. Son plan d'action est le Programme National d'Investissements du Secteur Agricole (PNISA) qui porte essentiellement sur la production et la productivité agricole et la gestion des chaînes de valeurs.

**#Mauritanie:** C'est durant la période 1985 -1989 qu'a débuté la politique de promotion d'une politique de sécurité alimentaire. La Mauritanie s'est dotée en 2012 d'une Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR) et d'une Loi d'Orientation Agropastorale (LOA) pour définir sa politique de développement rural. Cette stratégie est en harmonie avec les objectifs de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP), la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA) et répond aux 4 (quatre) piliers du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA). Le Plan National de Développement Agricole (PNDA)-horizon 2025, vise à confirmer la volonté politique du gouvernement sous forme d'actions prioritaires et de programmes d'investissements clairement définis, ainsi qu'à répondre aux différentes préoccupations en mettant en place un cadre cohérent d'interventions pour tous les acteurs du secteur.





**#Sénégal:** La volonté du Gouvernement de donner suite aux mesures prévues par la Nouvelle Politique Agricole (NPA) s'est traduite au cours du 9<sup>e</sup> Plan (1996-2001), à travers le Programme d'ajustement du secteur agricole (PASA). Les évolutions remarquables notées au niveau des politiques et des stratégies de développement de l'irrigation, depuis 2003, sont issues de la volonté plus marquée de l'Etat, de résorber les déficits céréaliers (principalement le riz), en stimulant des programmes axés sur la maîtrise de l'eau (Plan REVA, GOANA, PNAR). Elles se matérialisent également par la mécanisation de l'agriculture au moyen des programmes d'équipement du monde rural.

Dans le secteur de l'hydraulique, on peut citer le Plan local de développement hydraulique (2003), les lettres de mission de la SAED, la Charte du domaine irrigué (CDI) dont l'objectif majeur est de fournir un cadre de référence pour une utilisation rationnelle de l'eau et de la terre. Afin d'atteindre ses objectifs macroéconomiques, le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS) est mis en place. A cet effet, le Gouvernement du Sénégal a fixé les grandes orientations agricoles portées par le Plan Sénégal Emergent (PSE)- horizon 2035.

## Potentiel et atouts de développement

**Les études de l'OMVS:** Les études coûts et bénéfiques du POGR ont proposé l'adoption des scénarios de développement de la vallée et donc de gestion des eaux régularisées.

**La Charte des eaux:** La charte des eaux adoptée par les pays membres de l'OMVS, confirme le maintien de la crue artificielle (ou de soutien). Toutefois, le soutien à la crue n'est pas systématique chaque année.

**Projection de mise en valeur:** L'eau n'est en principe pas une contrainte majeure pour l'irrigation en période hivernale (juillet à octobre) étant donnée la contribution des autres affluents non régularisés du Sénégal. Le problème se pose surtout pour les cultures de contre-saison (novembre à juin) où les superficies seront limitées à 100 000 ha pour toute la Vallée (POGR), avec le débit turbiné et des autres usages.

**Potentiel des terres irrigables:** Le plus fort potentiel se trouve au Sénégal qui, à lui seul, en représente 58,5%. Il est suivi de la Mauritanie (31,5%) de la Guinée (5%) et du Mali (5%). Sur ce potentiel de 408 900 ha, seulement 212 937 ha, soit 52% sont aménagés.

Il faut noter la volonté des gouvernements des Etats membres de l'OMVS de s'appuyer sur le secteur de l'agriculture, notamment celle irriguée pour relever le défi de l'emploi des jeunes et des femmes et surtout de réduire l'importation du riz. L'apport de la diaspora constitue un atout non négligeable pour le développement de l'agriculture irriguée dans le bassin du fleuve Sénégal.

Signaler l'existence de structures d'encadrement et d'appui conseil mises en place pour exécuter les politiques des Etats dans le domaine de la gestion des terres et des eaux.







## BILAN- DIAGNOSTIC DES CULTURES IRRIGUÉES DANS LE BASSIN DU FLEUVE

### Potentiel et atouts de développement des cultures irriguées

Au nombre des potentialités et atouts, il convient aussi de souligner:

- les infrastructures de base existantes ou en voie de réalisation au niveau de la vallée (barrages, routes, électrification, rizières etc.);
- les structures de recherche/développement ayant une expérience de plusieurs années (ISRA, AFRICARICE, IER, IRAG CNRADA, SONADER, DNGR, SAED, etc.);
- l'existence d'un potentiel humain véritablement dense (plus de 3 millions d'individus) dont est dotée la vallée et qui constitue un élément de poids dans l'entreprise de développement des cultures irriguées dans le bassin du Fleuve Sénégal;
- la volonté politique des gouvernements à promouvoir l'irrigation avec maîtrise totale de l'eau ;
- la forte demande de la population pour l'irrigation ;
- le fort potentiel d'intensification et de diversification de la production dans des conditions de viabilité économique et environnementale avérées.



## Investissements hydroagricoles réalisés

**#Guinée:** Sur un potentiel aménageable estimé à environ 19 600 ha dans le BFS, la superficie aménagée en 2015, est de 6898,75 ha répartie en plaines alluviales (6542ha) et bas fonds (356,75 ha). La superficie exploitée est estimée à **4 589 ha**. (DNNGR)

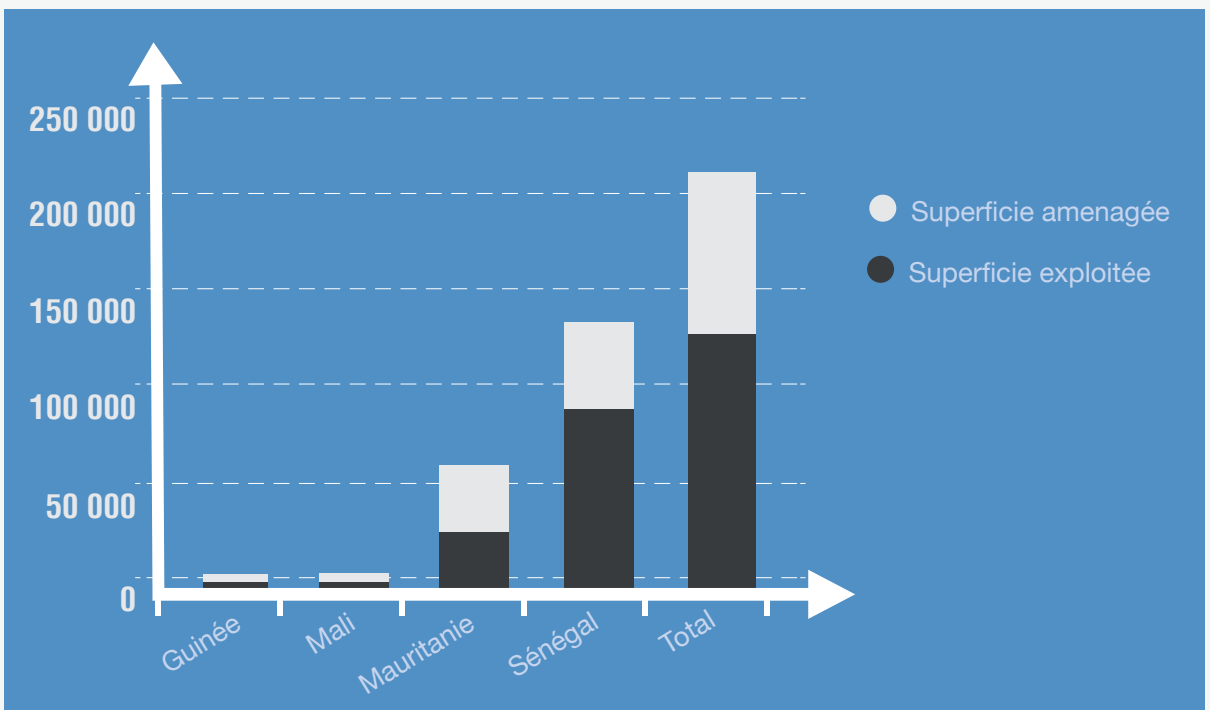
**#Mali:** Selon les données de l' ADRS, les superficies aménagées dans la région de Kayes sont estimées à 6000 ha en 2016 réparties comme suit: bas fonds (3795 ha), périmètres maraichers (131 ha); submersion contrôlée (202 ha) et maîtrise totale (1879 ha). Sur la superficie aménagée, seul près de **3505 ha** sont mis en valeur.

**#Mauritanie:** Le potentiel irrigué en Mauritanie (vallée du fleuve et Gorgol

compris) a été estimé en 2016, à 130 000 ha. A ce jour, la superficie brute aménagée est d'environ 61 986 ha. Les superficies exploitées sont estimées à 'environ **28 000 ha** entre 2015 et 2016. Source (SONADER)

**#Sénégal:** Selon les données de la SAED, il existe 128 052 ha aménagés compte non tenu des 10 000 ha de cultures industrielles de canne à sucre (à comptabiliser en irrigation privée). Les superficies mises en valeur sont estimées à **93 300 ha**.

Les superficies exploitées en Guinée, au Mali, en Mauritanie et au Sénégal sont estimées à 129 381 ha soit 60,76% de la superficie totale aménagée de 212 937 ha pour tout le Bassin du Fleuve Sénégal.





## Mise en valeur des aménagements hydroagricoles

Les principaux domaines d'appui à la mise en valeur des aménagements hydroagricoles dans le bassin du fleuve sont: la Recherche/développement et l'appui conseil (Chaque pays dispose d'un Institut de recherche et d'une structure d'appui conseil).

### Programmes et projets exécutés durant les dix dernières années

**#Guinée:** En dehors du Programme (Régional) de Gestion Intégrée des Ressources en Eau/Développement des Usages à Buts Multiples (PGIRE/DUBM): phase 1, aucun projet d'irrigation n'est observé sur la partie guinéenne du Bassin du Fleuve Sénégal.

**#Mali:** Les principaux programmes et projets se répartissent entre les niveaux régional et national. Dans le domaine régional le Projet phare est le PGIRE/DUBM qui est entré en vigueur en 2007. Au plan national on peut citer le Projet d'Appui au Développement Durable de Yélimané (PADDY) et le Projet de Développement Rural Intégré du District de Kita et de ses environs, phase 1 (PDRIK I).

**#Mauritanie:** En dehors de la phase 1 du PGIRE/DUBM, on peut citer le Programme de développement intégré de l'agriculture irriguée en Mauritanie (PDIAIM), le Programme de Renforcement de l'Agriculture Irriguée (PRAI), le PACDM II (Projet d'Aménagement des Cultures de Décru de Maghama II) et le Projet Fom Gleïta.

**#Sénégal:** En dehors de la phase 1 du PGIRE/DUBM, les programmes et projets saillants sont le Projet autonome de développement agricole de Matam (PRODAM), le Projet de réhabilitation et d'extension des casiers situés en rive droite du marigot Lampsar, le Programme de Développement des Marchés Agricoles au Sénégal (PDMAS); le Plan de Retour vers l'Agriculture (REVA); le Programme d'Appui à la Sécurité Alimentaire et à l'Élevage, la Grande Offensive pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA).



## Programmes et Projets en cours

**#Guinée:** Le Programme (régional) de gestion intégré des ressources en eau/Développement des usages à buts multiples (PGIRE/DUBM) - phase 2, est le programme d'irrigation saillant observé sur la partie guinéenne du BFS.

**#Mali:** En dehors de la phase 2 du PGIRE/DUBM, les principaux programmes et projets en cours sont le Programme d'Appui au Développement Durable de Yelimane phase 2 (PADDY II) et le Projet de Développement Rural du Kaarta/Séfétó.

**#Mauritanie:** les principaux programmes et projets en cours sont le PGIRE/DUBM, phase 2, le Projet R'Kiz, le Projet ASSARIGG – Financement Agence Française de Développement (AFD) et les Projets Etat.

**#Sénégal:** En dehors de la phase 2 du PGIRE/DUBM, les principaux programmes et projets sont le PRODAM, le Projet de Réhabilitation et d'Extension du Projet de Matam, le Projet de Développement dans la zone de Waoundé, le Projet d'Appui à l'Agriculture et au Développement Économique de Podor, le Projet d'Amélioration à la Sécurité Alimentaire et l'Appui de la mise en Marché de la Région de Matam, le Projet de Promotion du Partenariat Rizicole dans le Delta du Fleuve Sénégal (3PRD), le PDIDAS, le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS), le Programme des Domaines Agricoles Communautaires (PRODAC).







## Contraintes de développement des cultures irriguées

*Les Contraintes juridiques et institutionnelles* comprennent: (i) l'insécurité foncière et le risque de conflits pour la terre; (ii) le retard structurel du monde rural; (iii) le maintien à l'écart des décisions des populations concernées; (iv) le désordre de l'occupation de l'espace irrigable; (v) l'insuffisance ou la carence de la loi foncière pour le cas à traiter et /ou de ses modalités d'application; (vi) la carence dans la gestion de l'eau et conflits pour accès à l'eau; (vii) l'éloignement des usagers du centre de décision pour la gestion de l'eau et coût élevé des démarches; (viii) l'incohérence des interventions et carence de ressources des institutions publiques et privées responsables de l'hydraulique; (ix) la dispersion de la recherche développement; et (x) l'insuffisance technique des OPA et des associations.

*Les Contraintes hydrauliques* portent sur (a) la connaissance et l'utilisation des ressources naturelles; (b) la conception des aménagements (dysfonctionnement, insuffisance et coûts de construction élevés pour les aménagements) ; (c) la consolidation et l'extension des infrastructures d'irrigation; et (d) la gestion de l'eau et entretien des aménagements.

*Les Contraintes agricoles* identifiées portent sur (a) la protection des cultures; (b) l'appui conseil et la recherche développement; et (c) la diversification et l'intensification (les intrants et les équipements agricoles ne sont pas facilement disponibles, Inconvénients liés à la monoculture du riz).

*Les Contraintes économiques* identifiées entrent dans trois domaines: (a) l'environnement économique (Faibles motivations à l'investissement privé); (b) le financement de l'agriculture irriguée; et (c) l'organisation des filières commerciales.

*Les contraintes environnementales* sont rangées dans trois domaines distincts: (a) les études (complexité des phénomènes); (b) la gestion environnementale des aménagements; et (c) la préservation des biodiversités.

# PLAN D'ACTION RÉGIONAL À L'HORIZON 2025

Les différents axes stratégiques sont pris en compte dans les fiches de projets dont leur mise en oeuvre va permettre de lever les contraintes liées aux cultures irriguées.

## ***Domaine juridique et institutionnel:***

- Sécourir l'accès au foncier tant pour les populations locales que pour les investisseurs;
- Renforcer la gestion de la ressource en eau;
- Renforcer la coordination/concertation entre les institutions d'appui et les usagers.

## ***Domaine hydraulique***

- Améliorer la Connaissance et l'utilisation des ressources naturelles;
- Améliorer la conception des aménagements;
- Réduire les Coûts de construction élevés des aménagements et de pompage;
- Consolider et étendre les infrastructures d'irrigation;
- Gérer l'eau et entretenir les aménagements.

## ***Domaines agricole et agronomique***

- Protéger les cultures irriguées;
- Renforcer l'Appui-conseil et la recherche développement;
- Diversifier et intensifier les systèmes culturaux.

## ***Domaine économique***

- Améliorer l'Environnement économique;
- Appuyer le financement de l'agriculture irriguée;
- Organiser et appuyer les filières commerciales.

## ***Domaine de l'environnement***

- Améliorer la gestion environnementale des aménagements;
- Préserver les écosystèmes.



**Les projets régionaux:** Les activités à caractère régional seront mises en oeuvre sous la responsabilité directe de l'OMVS en terme de gestion et de coordination, de suivi et évaluation. Il s'agit des actions de grande envergure.

## TABLEAU: TYPE, DURÉE ET COÛT ESTIMÉ

Type de projet	Durée (an)	Coût estimé en \$US
Projet d'Appui à l'Organisation des Filières Commerciales pour l'Agriculture Irriguée dans le Bassin du Fleuve Sénégal	5	40 000 000
Projet sur la sécurisation foncière dans le bassin du fleuve Sénégal	5	10 000 000
Projet d'IES sur l'utilisation durable des ressources naturelles	5	4 000 000
Projet de renforcement du suivi environnemental du bassin du fleuve Sénégal	5	6 000 000
Projet d'appui à l'émergence d'une agriculture durable dans le bassin du fleuve Sénégal	6	80 000 000
Projet d'amélioration de la productivité agricole dans le bassin du fleuve Sénégal	5	40 000 000
Projet de développement de la mécanisation pour la production des cultures irriguées dans le bassin du fleuve Sénégal	5	60 000 000
Projet d'appui au secteur riz	5	50 000 000
Projet d'appui aux infrastructures agricoles dans le delta et la vallée du fleuve Sénégal	5	60 000 000
Projet appui à la filière semencière dans le bassin du fleuve Sénégal	5	20 000 000
Projet d'Appui Institutionnel au système pour la mise en oeuvre du PARACI	8	4 000 000
Projet d'Etude de la rentabilité économique des systèmes d'irrigation dans le bassin du fleuve Sénégal	2	1 000 000
Projet d'Amélioration de la productivité de la rizipisciculture dans le bassin de l'OMVS	2	1 500 000
Projet d'Amélioration de la résilience des communautés aux changements climatiques par la promotion de la Gestion de l'Irrigation à Petite Echelle (GIPE)	2	2 000 000
Projet d'appui à la productivité agricole	5	20 000 000
Projet d'étude de récupération des eaux d'inondation et de décharge du barrage de Diama	2	3 000 000
Projet d'Appui aux structures d'encadrement et d'appui conseil à l'agriculture irriguée	3	4 000 000
<b>COÛT TOTAL</b>	<b>405 500 000</b>	

**Les projets d'envergure nationale dits projets nationaux:** Ils seront sous gestion entièrement nationale. Les opérations seront sous la tutelle du Ministère en charge de l'Agriculture et du Développement Rural en particulier. Leur mise en oeuvre impliquera les Sociétés de développement, les Directions Nationales du Génie rural, de l'Agriculture ou les Instituts nationaux de recherche, les structures d'appui conseil ainsi que les structures représentatives des bénéficiaires.

**TABLEAU: TYPE, DURÉE, AGENCE D'EXÉCUTION ET COÛT ESTIMÉ**

Type de projet	Durée (an)	Agence d'exécution	Coût estimé en \$US
Projet de Préservation des Ecosystèmes dans la partie guinéenne du Bassin du Fleuve Sénégal	3	DNA-République de Guinée	3 500 000
Projet d'appui à la filière semencière dans le bassin du fleuve Sénégal	5	DNA-République de Guinée	5 000 000
Projet de mécanisation des cultures irriguées du bassin du fleuve du Sénégal	3	DNA-République de Guinée	15 000 000
Projet d'Appui à la riziculture	3	DNA-République de Guinée	10 000 000
Projet de maîtrise de l'eau d'irrigation et Sécurité Alimentaire (MEISA) en Moyenne et Haute Guinée	5	DNGR- République de Guinée	15 000 000
Projet de réalisation et de mise en valeur d'aménagements hydro- agricoles dans les préfectures de Tougué et de Dabola	2	DNGR- République de Guinée	2 500 000
Programme d'aménagement intégré des écosystèmes bas-fonds / versants pour une résilience accrue aux changements climatiques	5	IRAG- République de Guinée	15 000 000
Projet d'amélioration et accroissement de la production maraîchère	5	DNA - République du Mali	5 000 000
Projet d'amélioration de la production des cultures irriguées	4	DNA - République du Mali	2 000 000
Projet de diversification des cultures comme stratégies d'adaptation au Changement climatique dans le bassin du fleuve Sénégal de la région de Kayes au Mali	5	IER - République du Mali	3 000 000
Promotion des Banques Alimentaires à base de Moringa oleifera et Amélioration de la Production et de la Productivité de l'espèce par la pratique de modes et de doses d'irrigation appropriés	4	IER - République du Mali	400 000



Projet d'Amélioration des performances de production des systèmes irrigués dans le périmètre de Manantali	4	IER - République du Mali	1 900 000
Projet d'Amélioration des techniques culturales du gommier ( <b>Acacia senegal</b> )	6	IER - République du Mali	450 000
Projet d'amélioration de l'installation des cultures comme stratégies de gestion des risques climatiques et des nuisibles dans l'agriculture de décrue de la vallée du Sénégal à Kayes	5	IER - République du Mali	2 500 000
Introduction de technologies innovantes de protection des berges et de génération de revenus pour les populations dans le bassin du fleuve Sénégal dans la région de Kayes	5	IER - République du Mali	6 500 000
Projet d'Amélioration de la production maraîchère par l'irrigation goutte à goutte pour l'autonomisation des femmes du bassin du fleuve Sénégal	3	IER - République du Mali	1 600 000
Projet de Développement de Bonnes Pratiques Agricoles pour l'amélioration de la productivité du riz irrigué dans la Vallée du Fleuve Sénégal	3	IER - République du Mali	180 000
Projet de Diversification de la production agricole dans les cercles de Kayes, Bafoulabé et Yélimané, région de Kayes	2	ADRS - République du Mali	4 800 000
Projet d'Amélioration des conditions de vie des populations des cercles de Bafoulabé, Kayes, Kénieba et Yélimané à travers l'aménagement d'infrastructures hydro-agricoles et la réalisation de points d'eau potable	4	ADRS - République du Mali	16 700 000
Projet de désenclavement des zones de production à travers la construction des pistes rurales dans le cercle de Kita	3	ADRS - République du Mali	65 000 000
Projet d'aménagement et de recalibrage des axes hydrauliques	3	DAA - République de la Mauritanie	50 000 000
Projet d'aménagement de périmètres irrigués (15 000 ha)	6	DAA - République de la Mauritanie	90 750 000
Projet d'aménagement et de valorisation des zones humides de la vallée	2	DAA - République de la Mauritanie	21 000 000
Projet de Promotion et de diversification des Cultures Maraîchères	5	DDFCA - République de la Mauritanie	10 000 000
Projet d'Appui au Conseil Agricole	5	DDFCA - République de la Mauritanie	12 000 000

Projet de Réhabilitation du Périmètre de pilote de Gorgol (PPG II)	3	SONADER - République de la Mauritanie	15 000 000
Projet d'appui au Système d'encadrement aux Producteurs de Riz	3	SONADER - République de la Mauritanie	10 000 000
Projet de développement d'un système opérationnel de production et de distribution de semences améliorées du blé aux agriculteurs dans deux zones pilotes du pays, à savoir Trarza (autour de Rosso) et Gorgol (autour de Kaedi)	2	CNRADA - République de la Mauritanie	600 000
Projet de lutte contre les plantes aquatiques dans la vallée	3	DPV - République de la Mauritanie	900 000
Projet d'Appui Institutionnel à la DGPRES pour une Meilleure Gestion des Ressources en Eau	3	DGPRES-République du Sénégal	6 400 000
Programme d'Amélioration du Plateau Technique des Unités de Transformation du Riz pour les Femmes des Délégations de Dagana, Podor, Matam et Bakel	2	SAED-République du Sénégal	5 200 000
Projet d'aménagement de périmètres dans la zone de Hébiyabé (Département de Podor)	3	SAED-République du Sénégal	10 000 000
Projet de réhabilitation et de création de périmètres dans la zone de Thillé-Thiangaye (département de Podor)	5	SAED-République du Sénégal	26 000 000
Projets d'Etudes APS, APD/DCE/EIES pour la réhabilitation et l'extension du périmètre de Mbagam à Rosso (département de Dagana)	1	SAED-République du Sénégal	800 000
Projet des études de faisabilité, d'APS, d'APD/DCE ET d'EIES	1	SAED-République du Sénégal	600 000
<b>COUT TOTAL</b>	<b>435 280 000</b>		





## TABLEAU: COÛT GLOBAL DES PROJETS

Nature des projets	Coûts estimés en \$US
Nationaux	435 280 000
Régionaux	405 500 000
<b>TOTAL</b>	<b>840 780 000</b>

*Le coût total du plan d'action régional (projets régionaux et nationaux), à l'horizon 2025, est estimé, à environ 840 780 000 \$US.*

## TABLEAU: RÉPARTITION DES COÛTS PAR ZONE

Zone/Pays	Coûts estimés	Pourcentage
Région OMVS	<b>405 500 000</b>	48,2
Guinée	66 000 000	7,8
Mali	110 030 000	13,1
Mauritanie	210 250 000	25
Sénégal	49 000 000	5,8
<b>TOTAL</b>	<b>840 780 000</b>	100

## Résultats et Bénéfices attendus du plan d'action régional

- l'amélioration des régimes fonciers et de l'accès à l'eau ;
- la meilleure connaissance des techniques agricoles et d'irrigation, notamment parmi les OPA;
- l'acquisition par une majorité d'irrigants du savoir faire dans la gestion de l'eau et dans l'entretien des aménagements;
- l'apprentissage par les cadres et les agriculteurs de méthodes intégrées de lutte contre les ennemis des cultures ;
- le développement de techniques de gestion durable de la fertilité des sols irrigués;
- des filières agricoles mieux organisées ;
- l'accès facile à des financements adaptés à l'agriculture irriguée;
- la réhabilitation et l'aménagement des pistes de production;
- la construction de magasins d'entrepôts frigorifiques, d'aires de stockage des produits et d'unités de transformation;
- la prise de conscience généralisée de l'importance de l'environnement sur la pérennité du développement des cultures irriguées.

## MÉCANISME DU FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE IRRIGUEE


Aujourd'hui les agriculteurs du Bassin du Fleuve Sénégal, ont acquis un savoir faire remarquable en cultures irriguées. Forts de cette expérience, ces agriculteurs ne demandent qu'à être accompagnés en mettant en place un environnement qui leur permet de s'épanouir.

Cet environnement porte sur:

- un encadrement institutionnel adapté;
- une mise en place d'une politique foncière adaptée au développement de l'irrigation (sécurisation foncière);
- un désenclavement;
- un crédit adapté aux différents segments de la chaîne de valeur d'amont en aval (aménagement, intrants, services, etc.).







Pour amener l'irrigation à faire de grands pas, il faut la mobilisation de financements conséquents qui répondent aux besoins des acteurs (exploitations irriguées familiales et les entrepreneurs agricoles dits «les privés»)

Il y a également lieu de:

- mettre en place un financement adapté à la production agricole pour les crédits de campagne et pour ceux concernant les investissements légers;
- assurer un prix rémunérateur aux producteurs et une fiscalité adaptée;
- assurer une production énergétique bon marché pour les stations de pompage et les industries de transformation.

Pour la mobilisation des financements, il revient aux Etats membres de l'OMVS de:

- fournir les efforts nécessaires en appliquant les recommandations de Maputo, d'affecter 10% du budget national à l'agriculture avant de faire appel à l'aide extérieure;
- inciter la diaspora à investir dans l'agriculture et ses dérivés.
- installer des banques qui répondent aux critères de développement de l'agriculture;
- promouvoir le partenariat Public Privé;
- promouvoir un système de financement innovant adapté au financement de l'agriculture : par exemple la finance Islamique et le crédit-bail
- faire également appel à la communauté des bailleurs de fonds dont l'appui n'a jamais fait défaut aux Etats membres de l'OMVS.

Des initiatives de leur part sont lancées:

- programme agricole «Nourrir l'Afrique» (Stratégie pour la transformation de l'agriculture africaine 2016-2025), lancé par la BAD;
- L'Initiative du Sahel/CILSS, qui est en cours avec la Banque Mondiale, l'AFD, etc.;
- «l'Alliance pour le Sahel», lancée récemment par la France et l'Allemagne;
- les Fonds arabes qui ont toujours marqué un fort intérêt pour l'agriculture irriguée dans le bassin du fleuve Sénégal.







**OMVS**  
ORGANISATION POUR  
LA MISE EN VALEUR  
DU FLEUVE SÉNÉGAL

## **Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS)**

**Haut-Commissariat de l'OMVS**

Immeuble OMVS

Rocade Fann Bel Air – Cerf-Volant – BP 3152

Dakar – SENEGAL

Tél : + 221 33 859 81 81 – Fax : + 221 33 864 01 63

Courriel : [omvssphc@omvs.org](mailto:omvssphc@omvs.org)

Web : [www.omvs.org](http://www.omvs.org)